

L'ENTREPRISE OU ORGANISME D'ACCUEIL :

Raison sociale :

Adresse :

SIRET :

Représentée par :

Nom, prénom :

Fonction :

ATTESTE QUE L'ELEVE DESIGNE CI-DESSOUS :

Nom, prénom : né(e) le :

Classe :

Scolarisé dans l'établissement :

Lycée Professionnel Réaumur

Lycée des Métiers Industriels, Services et Process

Représenté par :

Murielle FAVRE

Fonction : Provisseure

A EFFECTUE UN STAGE (PFMP) DANS NOTRE ENTREPRISE OU ORGANISME (**)

du au

soit une durée théorique totale de (nombre de jours) :

nombre de jours de présence réalisés et constatés par l'entreprise :

(ce nombre de jours détermine le montant de l'allocation versé par l'Etat à l'élève)

Gratification versée par l'entreprise ou la structure d'accueil au stagiaire, le cas échéant : €

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil

(*) : le décret N°2023-765 du 11 août 2023 prévoit le versement **par l'Etat** d'une allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel (élèves des classes de CAP, Bac Pro et Mention Complémentaire).

(**) : l'attestation de stage ci-dessus est un modèle que pourra utiliser l'entreprise ou l'organisme d'accueil pour justifier la réalisation du stage par l'élève et ainsi déclencher le versement de l'allocation. Les données qui y sont retranscrites justifient le montant de l'allocation versée. Tout autre modèle d'attestation mise en oeuvre devra à minima intégrer ces données.